

DÉLIBÉRATION N°D-22-08 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	4

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de M. LAURIOL, Adjoint au Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Maire Julie LOPEZ DUBREUIL a quitté la séance et ne participe pas au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Commune,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. LAURIOL délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses 2021	986 554,29	822 936,04	1 809 490,33
Recettes 2021	1 310 314,68	548 806,58	1 859 121,26
Résultat de l'exercice 2021	323 760,39	-274 129,46	49 630,93
Résultats reportés 2020	122 146,14	-126 621,23	-4 475,09
Résultat de clôture 2021	445 906,53	-400 750,69	45 155,84
Restes à réaliser dépenses		75 236,38	
Restes à réaliser recettes		176 304,90	
Balance des restes à réaliser		101 068,52	101 068,52
RESULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE 2021	445 906,53	-299 682,17	146 224,36

DÉLIBÉRATION N°D-22-09 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'identité des résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de la Commune de l'exercice 2021,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE ST JEAN DU PIN' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-09 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERTE.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : BUDGET COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'identité des résultats du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de la Commune de l'exercice 2021,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022



DÉLIBÉRATION N°D-22-10 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	4

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Commune,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du Compte Administratif 2021,

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le Compte Administratif 2021 fait apparaître :

- Un besoin en investissement de : 299 682, 17 €
- Un excédent de fonctionnement : 445 906, 53 €

DECIDE D'AFFECTER ces résultats comme suit :

- Déficit antérieur reporté de la section d'investissement (001) : 299 682, 17 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 299 682, 17 €
- Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002) : 146 224, 36 €

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-11 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	4	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERTE.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : TAUX D'IMPOSITION 2022

Considérant les taux d'imposition 2021 des 2 taxes locales,

Madame le Maire propose le maintien des taux de taxes foncières sur leur niveau de 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DIT que les taux communaux d'imposition, pour l'année 2022, sont établis ainsi qu'il suit :

Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
45, 42 %	70,00 %

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-12 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : BUDGET COMMUNE : APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Commune,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du Compte Administratif 2021,

Vu la délibération de ce jour portant approbation du Compte de Gestion 2021,

Vu la délibération de ce jour portant affectation de résultats de la gestion 2021,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2022 du budget de la Commune présenté par le Maire, soumis au vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ces montants prévisionnels et vote le budget primitif 2022 de la Commune par chapitre, budget équilibré en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	160 355,00	0,00	253 052,00	253 052,00	253 052,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	588 090,00	0,00	565 560,00	565 560,00	565 560,00
014	Atténuations de produits	120 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	111 800,00	0,00	99 950,00	99 950,00	99 950,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		981 000,00	0,00	918 562,00	918 562,00	918 562,00
66	Charges financières	26 650,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 007 650,00	0,00	943 562,00	943 562,00	943 562,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	336 835,14		301 277,36	301 277,36	301 277,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		336 835,14		301 277,36	301 277,36	301 277,36
TOTAL		1 344 485,14	0,00	1 244 839,36	1 244 839,36	1 244 839,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 244 839,36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 330,00	0,00	36 300,00	36 300,00	36 300,00
70	Produits services, domaine et ventes div	194 950,00	0,00	68 950,00	68 950,00	68 950,00
73	Impôts et taxes	765 015,00	0,00	756 100,00	756 100,00	756 100,00
74	Dotations et participations	153 940,00	0,00	154 861,00	154 861,00	154 861,00
75	Autres produits de gestion courante	57 100,00	0,00	57 400,00	57 400,00	57 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 197 335,00	0,00	1 073 611,00	1 073 611,00	1 073 611,00
76	Produits financiers	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 197 339,00	0,00	1 073 615,00	1 073 615,00	1 073 615,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
TOTAL		1 222 339,00	0,00	1 098 615,00	1 098 615,00	1 098 615,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

146 224,36

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 244 839,36

Le Budget Primitif est voté par chapitres.

Vote pour la section de fonctionnement :

Dépenses : Pour 19 - Contre 0 – Abstention 0

SAUF chapitre 65 Pour 15 – Contre 4 (P. FAGES, G. BERTHIE DONNADIE, C. GRANDJEAN, D. SALAVERT) – Abstention 0

Recettes : Pour 19 - Contre 0 - Abstention 0

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	2 966,38	5 000,00	5 000,00	7 966,38
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	88 278,14	0,00	86 345,88	86 345,88	86 345,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	633 980,00	72 250,00	220 500,00	220 500,00	292 750,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	742 258,14	75 236,38	311 845,88	311 845,88	387 082,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	0,00	114 500,00	114 500,00	114 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	114 000,00	0,00	114 500,00	114 500,00	114 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	856 258,14	75 236,38	426 345,88	426 345,88	501 582,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
	TOTAL	881 258,14	75 236,38	451 345,88	451 345,88	526 582,26
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					299 682,17
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					826 264,43

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	154 423,00	176 304,90	10 000,00	10 000,00	186 304,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		454 423,00	176 304,90	10 000,00	10 000,00	186 304,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	90 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	126 621,23	0,00	299 682,17	299 682,17	299 682,17
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		216 621,23	0,00	338 682,17	338 682,17	338 682,17
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		671 044,23	176 304,90	348 682,17	348 682,17	524 987,07
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	336 835,14		301 277,36	301 277,36	301 277,36
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		336 835,14		301 277,36	301 277,36	301 277,36

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		1 007 879,37	176 304,90	649 959,53	649 959,53	826 264,43
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						826 264,43

Le Budget Primitif est voté par chapitres.

Vote pour la **section d'investissement** :

Dépense et Recettes : Pour 19 - Contre 0 - Abstention 0

Pour extrait conforme
 Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
 J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-13 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

TARIFS DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les droits de place ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} mai 2022 :

	Tarif au 01/05/2022
Stationnement ou passage occasionnel	30 € / jour
Stationnement ou passage occasionnel avec branchement (électrique ou eau)	50 € / jour
Stationnement régulier 1 fois par semaine	10 € / mois
Stationnement mensuel avec branchement	50 €/mois

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-14 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

TARIFS DE LOCATION DU FOYER

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs de location du foyer communal, frais de nettoyage inclus, à compter du 1^{er} mai 2022 :

	Particuliers et Associations piniques	Associations extérieures
GRANDE SALLE		
Week-end festif (mariage, anniversaire, nuitée...)	480	730
Week-end réunion	310	410
Journée réunion	230	280
PETITE SALLE		
Week-end festif (mariage, anniversaire, nuitée...)	290	490
Week-end réunion	210	310
Journée réunion	170	220
ENSEMBLE FOYER		
Week-end festif (mariage, anniversaire, nuitée...)	730	980
Week-end réunion	380	530
Journée réunion	280	430
CAUTION	500	500

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-15 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC CENTRE VILLAGE : DEMANDE SUBVENTION DETR 2022

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un espace public en centre village. Mme le Maire indique que dans la délibération adoptée le 24 janvier 2022 le montant estimatif était erroné et qu'il convient de rectifier cette erreur.

Le projet consiste en la création de places de stationnement pour les commerces situés dans le centre village afin de sécuriser ce secteur et fluidifier la circulation.

Ces travaux sont estimés à 282 000 € HT décomposés ainsi :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 20 000 € HT
- Etudes : 5 000 € HT
- Désamiantage : 7 000 € HT
- Travaux (dont démolition) : 250 000 € HT

La Commune pour la réalisation de ces travaux a la possibilité de solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ce projet d'aménagement d'un espace public en centre village estimé à 282 000 € HT.

SOLLICITE, pour la réalisation de ce projet l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	282 000,00	DETR 2022	112 800,00
		Autofinancement	169 200,00
TOTAL travaux HT	282 000,00 €	TOTAL travaux HT	282 000,00 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation ce projet.

DIT que cette délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération du 24/01/2022.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022



DÉLIBÉRATION N°D-22-16 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL 2020

Mme le Maire rappelle les différents travaux réalisés sur différents bâtiments communaux en 2020 (Ecole, Eglise, Bâtiments annexes, Mur cimetière, Salle des Mariages)

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de fonds de concours exceptionnel auprès d'Alès Agglomération.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de Communauté par délibération du 16/12/2020 a octroyé à la Commune un fonds de concours de 13 115 €.

Mme Le maire indique que conformément au règlement des fonds de concours, pour obtenir le versement de cette subvention, le Conseil Municipal doit prendre une délibération concordante avec celle de l'Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE ces travaux sur différents bâtiments communaux est arrêté à 26 236, 29 € HT.

SOLLICITE d'Alès Agglomération l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel 2020 pour ces travaux,

APPROUVE le plan de financement définitif suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	26 236,29	Fonds de concours Alès Agglomération	13 115,00
		Autofinancement	13 121,29
TOTAL travaux HT	26 236,29 €	TOTAL travaux HT	26 236,29 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation ce projet.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

DÉLIBÉRATION N°D-22-17 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
6 avril 2022

Date d'affichage
6 avril 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

Le 11 avril 2022, à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire de Saint Jean du Pin.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Bernard MOTTO-ROS, Agnès NOEL, Claudie CHASTANG, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Melvin SADOUDI, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Daniel SALAVERT.

Procurations : Simon AMADORI a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER, Florian BOUCHET a donné procuration à Melvin SADOUDI.

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

Objet : CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Un terrain multisports est un terrain équipé d'un revêtement en enrobé ou gazon synthétique, et entouré de palissades. Cet équipement permet la pratique de nombreux sports : football, handball, basket, tennis, volley, badminton, hockey sur gazon, etc.

Il est conçu pour une utilisation libre de la population. Il est donc conçu avec des matériaux (bois et métal) qui résistent aux utilisations intensives et aux intempéries.

Le Terrain multisports vient répondre aux attentes des jeunes en particulier, qui de par sa nature, sa construction et les matériaux utilisés, est proposé en accès libre et gratuit.

Ainsi, les catégories de la population les moins aisées peuvent avoir à leur disposition un terrain multisports répondant à toutes les normes de sécurité en vigueur.

De plus, cet équipement est pensé et dessiné pour répondre aux attentes des filles et des garçons de tout âge en proposant la pratique d'une multitude de sports.

Mais un Terrain multisports n'est pas destiné uniquement à l'usage libre de la population. Les services d'une commune et les associations y trouvent également là un atout formidable pour le développement de leurs activités.

Enfin, la nature même de cet équipement entraîne une forte utilisation de la part des jeunes. Il devient un lieu de rencontre et d'activités incontournable dans le paysage local.

Il favorise également la paix sociale. Les jeunes pratiquent souvent le sport de manière sauvage (Jeu de ballon sur les places publiques, aux abords des centres commerciaux) et très souvent à proximité d'habitations. L'implantation réfléchie d'un Terrain multisports permet de lutter contre les incivilités et les troubles sur la voie publique.

Mme le Maire propose la création d'un terrain multisports à côté du foyer communal.

L'estimation du coût global de ce projet est de : 61 381, 50 € HT

Comprenant :

- la création d'une plateforme en enrobé : 14 074, 50 € HT
- l'aménagement d'un terrain multisports : 47 307, 00 € HT

Plan de financement

DÉPENSES		RECETTES	
plateforme	14 074,50	Subvention Département Gard	18 414,45
terrain multisports	47 307,00	Subvention Agence Nationale Sport	30 690,75
		Autofinancement	12 276,30
TOTAL	61 381,50	TOTAL	61 381,50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de création d'un terrain multi sports sur le site du foyer communal ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention de 50% au titre des équipements sportif de proximité de l'Agence nationale du sport sur un montant de travaux de 61 381, 50 €.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation ce projet.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 12 avril 2022.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 13/04/2022
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 13/04/2022

